

2 juin 2006

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**LAFARGE**

(Eurolist)

Par courrier du 1<sup>er</sup> juin 2006, reçu le jour même, la société Groupe Bruxelles Lambert SA<sup>1</sup> (24, Avenue Marnix 1000 Bruxelles - Belgique), a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 mai 2006, par suite d'une modification du nombre total de droits de vote existants dans la société LAFARGE<sup>2</sup>, le seuil de 10% des droits de vote de cette société et détenir au 31 mai 2006, 17 900 000 actions LAFARGE représentant autant de droits de vote, soit 10,17% du capital et 9,66% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Groupe Bruxelles Lambert est contrôlée conjointement et indirectement, via notamment la société Pargesa Holding S.A., par la famille Desmarais et la société Frère-Bourgeois S.A.

<sup>2</sup> Cf. annonce publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) le 31 mai 2006.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 175 985 304 actions représentant 185 245 424 droits de vote.